

A partir de 1608, où Champlain rencontra sur le fleuve des marchands français venus en traite, on suit, d'année en année, les luttes d'intérêts matériels entre eux et le groupe dont Champlain peut être regardé comme le chef, quoiqu'il ne fut qu'un délégué ou principal fonctionnaire des compagnies qui l'employèrent successivement jusqu'à sa mort. En plus d'une circonstance ces compagnies mêmes gênèrent ses mouvements ; et cela se conçoit, car les bailleurs de fonds et les gens de trafic se tenaient dans le courant des affaires de commerce, tandis que Champlain ne songeait à ces ressources qu'en autant qu'elles pouvaient aider à établir des colons à Québec. Les marchands étaient marchands et Champlain était fondateur de colonie.

Pour s'entendre avec les Sauvages, il fallait des interprètes. Ceux-ci se divisèrent naturellement en deux classes : l'une qui s'inspirait des seules nécessités de la traite, l'autre résolue de se fixer ici et d'y vivre un jour à titre d'habitant. Ces derniers étaient fidèles à Champlain et le secondaient le plus possible. Il y eut, sans cesse, entre ces deux classes, un jeu d'influences qui retarda plus de vingt ans les progrès de la colonie.

Au nombre des hommes arrivés de France en 1613, se trouvait Jacques Hertel, sieur de la Frenière, né au bourg de Fécamp, pays de Caux, en Normandie, l'un des bons interprètes du temps de Champlain.

L'année 1612, Nicolas du Vignau, "le plus impudent menteur qui se soit vu de longtemps," était repassé en France, où il raconta qu'il avait visité la mer du Nord. Il n'avait cependant pas été plus loin que l'île des Allumettes, mais comme presque tous les mensonges, son récit renfermait un certain fond de vérité—il avait entendu parler de la mer en question par les Sauvages qui y étaient allés. Vignau promit de guider, moyennant récompense, ceux qui voudraient voir ces régions lointaines ; il s'y engagea par contrat, mais Champlain, qui avait conçu des soupçons touchant sa véracité, lui dit que s'il le trompait "il se mettait la corde au cou." Le voyage qu'il firent ensemble à l'île des Allumettes, l'été de 1613, révéla l'imposture de Vignau, qui eut bien de la peine à empêcher les chefs de le faire rôtir et les autres Sauvages de le manger. Un interprète du nom de Thomas (Godefroy ?) les accompagnait en cette circonstance.

La compagnie formée durant l'hiver 1613-4 partageait ses actions entre les armateurs et marchands de Saint-Malo et Rouen—la Bretagne et la Normandie. Bientôt les Malouins se retirèrent. Aussi voit-on que, à partir de cette époque, les employés, les commis, les ouvriers, les interprètes vinrent de la Normandie. Les navires tiraient leur personnel de Rouen, Honfleur, Fécamp, Cherbourg, le Havre, Dieppe et Caen. Ces lieux furent des pépinières d'où sortirent les interprètes les plus utiles.

Le 9 juillet 1615, Champlain s'embarqua, au saint Saint-Louis, avec deux interprètes, Étienne Brulé et le nommé Thomas, pour visiter le pays des Hurons. Thomas fut de retour à Québec, ainsi que Champlain, l'année suivante, mais Brulé demeura parmi les Sauvages, parcourut les abords des lacs Ontario, Érié et Hurons, tomba aux mains de Sauvages hostiles, qui lui arrachèrent les ongles et lui promènèrent des tisons enflammés sur le corps, puis le libérèrent dans l'espoir de s'en faire un allié. Il revit Québec en 1618. Le pauvre Brulé devait être rebrulé pour la dernière fois, vers 1634, dans les mêmes lieux.

Le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, ne mettait pas d'obstacle à l'achat des actions de la compagnie par les Huguenots. Ceux-ci envoyèrent des agents et des interprètes dont les idées religieuses ne s'accordaient point avec celles des gens choisis par Champlain, outre que, engagés pour la seule traite des fourrures, ils contrecarraient le